

Boutade

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

marque d'un signe le candidat de son choix et rend le bulletin à l'un des assesseurs qui le met dans la boîte.

Mesdames, riez !

Un journal anglais avait raconté le fait, bien souvent rapporté, que les officiers de l'armée allemande portent des corsets. Un officier prussien lui ayant envoyé un démenti, un de ses abonnés lui a adressé une lettre dans laquelle on lit l'affirmation suivante :

J'ai été employé à Berlin dans un des magasins de bonneterie des plus grands et des plus connus; nous vendions des corsets pour dames, faits par des fabricants spéciaux, et nous faisons nous-mêmes des corsets pour hommes, dont nous vendions des quantités. La plupart étaient achetés par des officiers de l'armée allemande.

Je ne veux pas dire que tous les officiers portent corset, mais je peux dire, par expérience, qu'il y en a beaucoup qui, tenant à faire bonne figure, en portent.

Ces corsets n'ont pas la même forme que ceux des dames; ils sont beaucoup plus hauts, ont moins de baleines et sont fabriqués avec une étoffe spéciale très ferme.

Mots et locutions. — Pourquoi dit-on d'une personne sans grâce et sans aménité : « C'est un ours mal léché ? »

Il était de croyance autrefois que les petits de l'ours naissaient absolument informes, et que la mère ne les façonnait pour ainsi dire qu'à force de les lécher.

Rien de vrai dans la vieille opinion populaire, sinon que les jeunes oursons, qui, d'ailleurs, ne doivent jamais affecter une grande vitesse, naissent avec des formes massives; mais c'est l'âge et la langue de la mère qu'ils dégagent. Toujours est-il que la locution reste usuelle.

Le tapis sur lequel Hassan était couché était fait de peau d'ours, mais d'un ours bien [léché, dit Alfred de Musset, au début d'un de ses poèmes humoristiques.

Du salpêtre dans la conservation des viandes. — Le salpêtre est souvent employé pour la salaison des viandes, et quelquefois à des doses si fortes qu'il devient dangereux pour la santé. On a vu des cervelas très beaux et très appétissants produire de graves embarras dans les organes digestifs. La quantité de salpêtre nécessaire pour donner à la viande une belle couleur rouge sanguin, ne doit point dépasser 60 grammes pour la salaison de 50 kilogrammes de viande. Dans cette proportion, le salpêtre donne un bel aspect à la viande et n'est pas du tout nuisible à la santé. Ne dépassez pas ce chiffre de 60 grammes lorsqu'il vous plaira d'associer du salpêtre au sel de cuisine, dans la salaison d'un porc.

Livraison de mars de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE: L'Espagne et le Maroc, par M. E. Rios; — Le progrès, nouvelle, par M. le Dr Châtelain; — Dans l'Afrique centrale :

L'Ouganda, par M. Aug. Glardon; — Pietro, scènes de la vie romaine, par M. A. Nervau; — Le lait et son industrie, par M. Edouard Lullin; — En l'an deux mille, par M. Constant Bodenheimer; — Le mouvement littéraire en Italie, par M. E. Rod; — Chroniques parisiennes, allemande, anglaise, suisse, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau Grand-St-Jean, 2, Lausanne.

Le mot du logogriphe de samedi est truffe, dans lequel on trouve *foret, fût, turf et rue*. — Ont répondu juste : MM. Grivat, à Féchy; — J. Ogiz, à Orbe; — D. Mayor, à Echallens; — Akermann, cafetier, Lausanne; — Salle de Lecture, Lutry.

La prime est échue à M. D. Mayor, à Echallens.

Charade.

Mélant sa voix au son de la cithare,
Le roi David a chanté mon dernier;
En faisant mon premier quelquefois on s'égare;
On s'égare souvent en suivant mon entier.

Prime : Un objet utile.

Boutade.

Un condamné amené au Pénitencier est interrogé sur le travail qu'il préfère. Après avoir dit qu'il n'est ni cordonnier, ni tailleur, et ne connaît aucun autre métier de ce genre, il demande à être occupé comme voyageur de la maison.

Dumanel est en train de se régaler de grenouilles, dont il est très friand.

Un de ses voisins, qui n'apprécie guère ce mets, lui dit avec étonnement :

— Malheureux ! tu manges des crapauds !

— Tant pis pour eusse, répliqua Dumanel entre deux coups de dents.

La petite Louise ne peut souffrir les gens âgés. Elle ne fait d'exception que pour son bon papa et sa bonne maman qu'elle adore. Et comme on l'interrogeait à ce sujet, voici comment elle résuma son sentiment :

— Enfin, dit-elle, j'aime mes vieux à moi; mais j'aime pas les vieux des autres.

On parlait l'autre jour devant un vieux monsieur, qui avait enterré trois femmes, des inconvénients résultant du mariage d'un veuf avec la sœur de sa première femme.

— Où voyez-vous des inconvénients, demanda-t-il ? moi qui ai épousé les trois sœurs, je puis dire que j'ai fait par ce moyen une très grande économie.

— Laquelle ?

— L'économie de deux belles-mères ?

A la porte d'un théâtre de Paris, pendant un entr'acte. Un officier est accosté par un voyou :

— Donnez-moi votre contre-marque, colonel.

— Laisse-moi tranquille !

— J'ai jamais été au spectacle, mon général.

— Vas-tu me flanquer la paix ?

— Ça vous portera bonheur, mon maréchal.

— En voilà assez, je connais ce truc-là !

— Mossieu l'a fait !

On lit cet écriteau à l'entrée d'un chemin conduisant au bord du lac :

« Il est défendu de faire aucun dépôt sur ce chemin sous peine d'amende et de se baigner sur la grève du lac. »

Un joli mot de M. Pailleron.

L'auteur du *Monde où l'on s'ennuie*, faisant ses visites de candidat à l'Académie, arrive un matin chez M. Renan. Un domestique l'annonce. Le maître de la maison, qui travaillait dans son bureau, se lève, et après les salutations d'usage :

— Prenez une chaise, dit-il au visiteur.

— Pardon, répondit celui-ci, mais c'est un fauteuil que je viens vous demander.

Un amateur, arrêté devant un tableau du Poussin représentant les sacrements du mariage, trouvait dans cette œuvre une foule de choses à critiquer : « Je vois bien, dit-il, qu'il est difficile de faire un bon mariage, même en peinture. »

En souscription :

FAVEY, GROGNOZ ET L'ASSESEUR

à la FÊTE DES VIGNERONS

et à l'Exposition universelle de 1889.

PAR L. MONNET.

Cette relation de voyage, qui sera mise très prochainement sous presse, formera un joli volume, illustré de nombreuses vignettes par M. E. DÉVERIN.

Prix pour les souscripteurs : fr. 1,60.

— En librairie, 2 francs.

On peut souscrire en s'inscrivant au bureau du *Conteur vaudois*, ou par *carte-correspondance*.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 26,75. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 47,50. — Canton de Genève 3 % à fr. 103,.— De Serbie 3 % à fr. 85,.— Bari, à fr. 68,.— Barletta, à fr. 43,.— Milan 1861, à fr. 42,.— Milan 1866, à fr. 13,.— Venise, à fr. 26,.— Port à la charge de l'acheteur.

J. DIND & Co, Successeurs de Ch. Bornand.
(ancienne maison J. Guilleud)

4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.